

BVGer E-6938/2011 vom 7. März 2013

Bundesverwaltungsgericht, 2013-03-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-6938_2011

FR: TAF E-6938/2011 du 7 mars 2013

IT: TAF E-6938/2011 del 7 marzo 2013

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs sont mis à la charge du recourant. Ce montant est entièrement compensé avec l'avance versée le 26 janvier 2012.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au mandataire du recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. La juge unique : Le greffier : Jenny de Coulon Scuntaro Jean-Claude Barras
Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.